



Fondation des infirmières et infirmiers du Canada

Bourse de certification 2010

Liste de contrôle

Date limite de soumission : **31 mars 2010**

La FIIC remboursera les frais de l'examen de certification ou de renouvellement de certification, ou de renouvellement par un dossier d'apprentissage continu (AC) de deux infirmières ou infirmiers dans chacune des **19 spécialités/domaine de pratique infirmière**. Vous pourriez obtenir cette bourse !

Critères d'admissibilité

1. Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au Canada
2. Passer l'examen de certification ou de renouvellement de certification de l'AIC, ou renouvellement par AC, en 2010
3. Ne pas recevoir de soutien financier d'une autre source pour payer les frais d'examen

Veuillez noter que si vous obtenez une bourse, celle-ci ne sera versée que si vous réussissez l'examen de certification ou de renouvellement de certification, ou certification de renouvellement par AC, en 2010.

Pour poser votre candidature

1. Remplissez au complet le **formulaire de demande** à l'ordinateur et imprimez-le pour le signer. **Les formulaires remplis à la main ne seront pas acceptés.**
2. Avant d'envoyer votre demande, veuillez imprimer la **liste de contrôle** pour la passer en revue.

Valeur de la bourse

Remboursement complet des frais de l'examen de certification ou de renouvellement de certification, ou certification de renouvellement par AC.

LISTE DE CONTRÔLE

Avant d'envoyer mon formulaire, j'ai :

- Rempli au complet mon formulaire de demande, l'ai daté et l'ai signé.
- Payé les frais de dossier de 35 \$
Si je paie par chèque ou mandat à l'ordre de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada, je l'ai attaché à mon formulaire avec un trombone et prière de ne pas oublier de signer votre chèque. **(Veillez noter que si votre chèque est retourné pour provision insuffisante, votre nom sera automatiquement retiré de la liste des candidats sans autre avis.)**
- Joint une copie de preuve de citoyenneté (passeport, certificat de naissance ou carte de résident(e) permanent(e))
- Joint une copie de la preuve de paiement pour l'examen de certification ou de renouvellement de certification de l'AIC.